

**Question écrite du 15 février 2006 de Mme Véronique Elefant-Yanni: «Protection des Genevois contre la pandémie grippale».**

L'Organisation mondiale de la santé étant sûre de son occurrence, et l'épizootie frappant maintenant nos voisins européens, quelles sont les mesures prises par la Ville pour protéger nos concitoyens?

Y a-t-il des mesures pour confiner les oiseaux du lac ou ceux qui vivent dans notre ville?

Pouvons-nous espérer une meilleure communication des mesures prises en cas de pandémie (distribution de vaccins, masques, etc.) ou pour la ralentir (application de la loi qui interdit de cracher par terre, information sur les symptômes, les modes de transmission, etc.)?

La Ville est-elle associée à l'Etat sur l'effort préparatoire en la matière?

D'avance, je vous remercie de votre réponse.